

# ACTION URGENTE

## CRAINTES POUR LA SECURITE D'UN MILITANT VIETNAMIEN

**Les craintes concernant la sûreté et la sécurité de Trần Minh Nhật, ancien prisonnier d'opinion vietnamien, s'intensifient car il fait l'objet de manœuvres de harcèlement et d'intimidation et d'autres atteintes aux droits humains persistantes de la part de la police, dans la province de Lâm Đồng (dans le sud du Việt-Nam).**

Dans la nuit du 22 février, **Trần Minh Nhật** se trouvait chez lui quand il a entendu des bruits dehors. Il est sorti avec sa mère pour voir ce qu'il se passait et des agresseurs en civil ont alors lancé sur eux des pierres. Trần Minh Nhật les a reconnus : il s'agissait de policiers du district de Lâm Hà, dans la province de Lâm Đồng (région des hauts plateaux du centre, dans le sud du Việt-Nam). Une des pierres l'a touché à la tête et il a abondamment saigné. Ses proches lui ont prodigué sur place les premiers soins mais ils ont décidé qu'il avait besoin de véritables soins médicaux. Alors qu'ils se rendaient à l'hôpital, ils se sont retrouvés sur la route face au même groupe d'agresseurs en civil. Trần Minh Nhật et ses proches se sont réfugiés chez son frère, dont la maison se trouvait non loin de là. Les agresseurs ont encerclé la maison et lancé des pierres puis ils se sont finalement dispersés. Cette attaque a empêché Trần Minh Nhật de se rendre à l'hôpital mais il a pu rentrer chez lui tard dans la nuit.

Cette attaque contre Trần Minh Nhật représente le dernier épisode en date d'une série d'actes d'intimidation, de manœuvres de harcèlement et d'autres atteintes aux droits humains, y compris des agressions physiques, ayant visé cet homme et sa famille. C'était la cinquième fois au cours du mois de février que des pierres étaient lancées contre la maison de Trần Minh Nhật ; les quatre fois précédentes les agresseurs avaient porté des masques. En novembre 2015, Trần Minh Nhật a été agressé physiquement à deux reprises par des policiers. Deux frères de Trần Minh Nhật ont aussi été victimes de harcèlement ; ainsi, en février, lors d'un contrôle routier de routine, des policiers ont menacé un de ses frères de le frapper et d'incendier sa maison.

Trần Minh Nhật est catholique rédemptoriste et il milite pour les droits sociaux. En août 2015, il a été libéré de prison après avoir purgé une peine de quatre années d'emprisonnement pour avoir « mené des activités visant à renverser le gouvernement du peuple », au titre de l'article 79 du Code pénal. Amnesty International l'a considéré comme un prisonnier d'opinion.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en vietnamien, en anglais ou dans votre propre langue :**

- Exhortez les autorités vietnamiennes à mettre fin aux manœuvres de harcèlement et d'intimidation et aux autres formes d'agression visant Trần Minh Nhật et sa famille, et à prendre des mesures pour garantir leur sécurité et leur sûreté ;
- demandez-leur instamment de mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et transparente sur les récentes allégations faisant état de manœuvres de harcèlement et d'intimidation et d'autres formes d'agression visant Trần Minh Nhật et sa famille, et de déférer à la justice les auteurs présumés de ces agissements ;
- exhortez-les à prendre des mesures pour protéger tous les défenseurs des droits humains contre les manœuvres de harcèlement et d'intimidation et contre toutes les autres formes de violation des droits humains.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 AVRIL 2016 À :**

Ministre de la Sécurité publique

Gen Trần Đại Quang

Ministry of Public Security

44 Yet Kieu Street, Hoan Kiem District

Ha Noi, Việt-Nam

Formulaire en ligne :

[http://www.mps.gov.vn/web/guest/contact\\_english](http://www.mps.gov.vn/web/guest/contact_english)

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

Président du comité populaire de la province de Lâm Đồng

Nguyễn Xuân Tiến

4 Tran Hung Dao Street

Da Lat City, Lâm Đồng Province

Việt-Nam

Courriel : [ubnd@lamdong.gov.vn](mailto:ubnd@lamdong.gov.vn)

**Formule d'appel : Dear Chairman, / Monsieur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Việt-Nam dans votre pays. (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## CRAINTES POUR LA SECURITE D'UN MILITANT VIETNAMIEN

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Trần Minh Nhật a fait partie d'un groupe de militants appartenant à la congrégation du Très Saint Rédempteur dans le district de Vinh (province de Nghệ An). Ces militants sont connus pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels. Certains d'entre eux, parmi lesquels Trần Minh Nhật, étaient des blogueurs et écrivaient des articles pour le journal des rédemptoristes du Viêt-Nam, un journal indépendant traitant de questions religieuses et relatives aux droits humains. Trần Minh Nhật a fait partie des 17 militants de ce mouvement qui ont été arrêtés au cours du second semestre de 2011, lors d'une opération de répression menée par les autorités. Quatorze d'entre eux, dont Trần Minh Nhật, ont été jugés les 8 et 9 janvier 2013 au titre de l'article 79 du Code pénal (voir plus bas) et condamnés à des peines allant de deux ans et demi à 13 ans d'emprisonnement, assorties de périodes de résidence surveillée après la remise en liberté. Trần Minh Nhật a été condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement assortie d'une période de résidence surveillée de trois ans à sa libération. Onze d'entre eux ont été libérés à l'issue de leur peine d'emprisonnement, et trois d'entre eux continuent de purger leur peine.

Trần Minh Nhật et sa famille ont été victimes d'autres manœuvres de harcèlement et d'intimidation en 2016. En janvier, des pesticides ont été répandus sur des cultures et des terres appartenant à un frère de Trần Minh Nhật par des individus non identifiés, ce qui a fait mourir des centaines de pieds de poivrier. En février, des pesticides ont été répandus sur une parcelle appartenant à Trần Minh Nhật par des individus non identifiés, ce qui a tué des volailles et des pieds de poivrier. Le 10 février, des plants de caféier séchés qui se trouvaient à côté de sa maison ont pris feu au milieu de la nuit, ce qui incite à penser que le feu a été déclenché intentionnellement par des individus qui n'ont pas été identifiés. L'intervention de huit personnes a été nécessaire pour éteindre le feu.

Le Viêt-Nam est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Pourtant, ces droits sont fortement restreints dans la législation et dans la pratique dans ce pays. Des articles du Code pénal vietnamien de 1999 portant sur la sécurité nationale et formulés en termes vagues sont fréquemment utilisés pour réprimer pénalement la dissidence pacifique. Les personnes qui prônent un changement politique pacifique, critiquent les politiques gouvernementales ou appellent au respect des droits humains sont souvent prises pour cible. L'article 79 du Code pénal (Mener des activités visant à renverser le gouvernement du peuple) est souvent employé pour arrêter, juger et emprisonner des personnes pour leur militantisme pacifique, notamment des blogueurs, des militants des droits du travail et des droits fonciers, des militants politiques, des adeptes de certaines religions, des défenseurs des droits humains, des militants de la justice sociale et des paroliers.

Au Viêt-Nam, les défenseurs des droits humains sont régulièrement attaqués. En 2014 et 2015, de nombreux militants ont été attaqués dans la rue par des policiers ou par des hommes en civil. Ils sont souvent blessés, avec des lésions qui saignent. À la connaissance d'Amnesty International, il n'existe pas un seul cas où les responsables présumés d'une telle agression ont été déférés à la justice, alors même que ces attaques sont souvent menées en plein jour et devant de nombreux témoins.

Nom : Trần Minh Nhật  
Homme

AU 46/16, ASA 41/3561/2016, 3 mars 2016